Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté

Réussir la transition écologique du bâtiment

MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' : QUI ET COMMENT ?

Mardi 6 décembre 13h00 - 14h00

Financé par :

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté
Réussir la transition écologique du bâtiment

CONTEXTE

La Loi Climat introduit un nouvel acteur pour la rénovation des maisons individuelles :

Mon Accompagnateur Rénov’

Programme

- ✓ Qui est l’Accompagnateur Rénov’ ?
- ✓ Quelles sont ses missions ?
- ✓ Quelle est la démarche d’agrément ?
- ✓ Qui sont les ménages concernés et pour quels types de travaux ?
- ✓ L'accompagnement est-il obligatoire ?
- ✓ Qui peut intervenir dans ce rôle ?
- ✓ Quel est le calendrier associé ?

- ✓ **Questions/réponses**

Pôle énergie
Bourgogne
Franche-Comté
Réussir la transition écologique du bâtiment

Centre de ressources régional dédié à l'efficacité énergétique et à la qualité environnementale du cadre de vie bâti

Des moments de rencontres et d'échanges pour les professionnels du bâtiment !

Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté
Réussir la transition écologique du bâtiment

Agence nationale de l'habitat Anah

Alexandre HUET

Conseiller en stratégies territoriales
Régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France Rénov'
Le service public pour mieux rénover mon habitat

Mon Accompagnateur Rénov'

(Présentation sous réserve de la publication de l'arrêté)

Webinaire – 6 décembre 2022

Agence nationale de l'habitat Anah

DEROULE

1 Pourquoi?

- Origine de MonAccompagnateurRénov'
- Les cadres historiques d'intervention
- L'articulation avec le Service Public de la Rénovation de l'Habitat

2 Cadre de déploiement de MonAccompagnateurRénov'

- Cadre réglementaire
- L'agrément
- Les missions d'accompagnement
- Contrôle et suivi

3 Mise en œuvre opérationnelle 2023

- Quels acteurs?
- Mise en œuvre de l'agrément & calendrier

France Rénov'

Le service public pour mieux rénover mon habitat

ORIGINE DE MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'

Pourquoi l'accompagnateur Rénov'?

Une présence historique des «opérateurs Anah»

- C'est **« plus » de travaux**…
  *49% des bénéficiaires d'Habiter Mieux déclarent réaliser **d'avantage de travaux** qu'initialement prévu*
- … une meilleure **mobilisation des financements**…
  *47% des bénéficiaires d'Habiter Mieux **déclarent mobiliser des aides auxquelles ils n'auraient pas pensé***
- …une **sécurisation du parcours** pour le ménage, et une limitation de risque de fraudes pour l'Anah

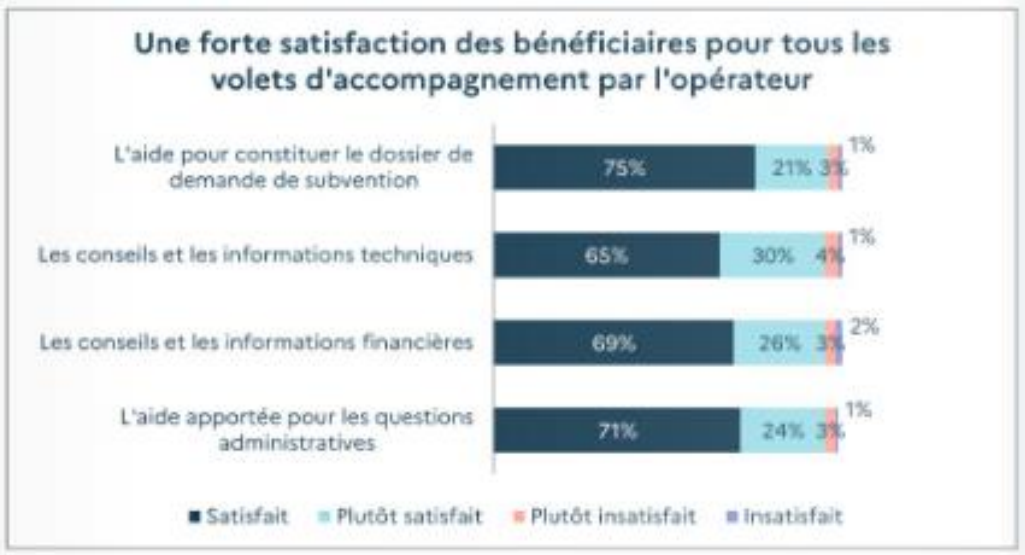

Porté par l'ADEME

- Dans le cadre des PTRE
- Ouvert plus largement à l'ex-réseau FAIRE avec les financements SARE
- Mis en avant par diverses études

Le «rapport Sichel» de mars 2021

- Commandité pour répondre aux enjeux d'accroitre la rénovation des ménages modestes
- Proposition phare: l'accompagnement généralisé
  - Sous-dimensionnement de l'offre actuelle
  - Garantir la qualité d'accompagnement
  - Pari: par un accompagnement, amorcer la demande de rénovations performantes

Les principes de Mon accompagnateur Rénov'

Des missions socles

- Un accompagnement multi-dimensionnel et personnalisé (très largement inspiré de Habiter Mieux Sérénité et du A4/A4bis du SARE) : **technique, social, administratif et financier**
- Un accompagnement à toutes les étapes du projet : **en amont** des travaux, **pendant** leur réalisation et **à la prise en main du logement** après travaux
- Des **prestations complémentaires** permettant de traiter des besoins spécifiques du ménage, et lorsque nécessaire les **situations de dégradation, d'indignité et d'autonomie**

*Le détail sera précisé dans un **arrêté publié à l'automne 2022***

Différence avec le mandataire

- L'accompagnateur **peut être mandataire pour réaliser pour le compte du demandeur ses démarches en ligne et / ou percevoir directement la subvention** de l'Anah, selon le type de mandat choisi
- A l'inverse, sauf cas spécifique, **un mandataire n'a pas vocation à réaliser une mission complète d'Accompagnateur Rénov'** sur les volets techniques et financiers notamment

MonAccompagnateurRénov’ dans le Service Public de la Rénovation Habitat?

ESPACE CONSEIL

France Rénov’

Espace Conseil France Rénov’

- Porte d’entrée privilégiée du ménage pour apporter information et conseil
- Oriente vers Accompagnateur
- Présent au besoin tout au long du parcours ménage

Porteur du service public, grâce à des informations neutres et gratuites

MonAccompagnateurRénov’

- Audit énergétique et élaboration des scenarios travaux (visites)
- Aide à la recherche d’entreprises et suivi travaux
- Plan de financement
- Suivi dossiers aides

Cadre privé, réglementé par l’agrément

2 principaux cas

Sous maîtrise d’ouvrage collectivité
(modèle OPAH ou SARE)

- Agit dans le cadre d’une politique mise en place par une collectivité
- Peut cibler une catégorie de ménages (modestes), un territoire spécifique, un type de rénovation (BBC/passoires), …
- Accompagnement peut être réalisé par collectivité en régie, ECFR, marché public…

Cadre libre
(modèle diffus)

- Intervention d’un Accompagnateur agréé directement auprès du ménage
- Cadrage de l’intervention via la réglementation Accompagnateur Rénov’
- Suivi/reporting des accompagnement réalisés possible par les collectivités et ECFR’

France Rénov'

Le service public pour mieux rénover mon habitat

CADRE DE DÉPLOIEMENT

Jalons clés dans le déploiement de Mon Accompagnateur Renov'

Cadre législatif : loi du 22 août 2021 « Climat et résilience »

« La délivrance de la prime de transition énergétique […] et des aides à la rénovation énergétique de l'Anah est progressivement conditionnée au recours à un accompagnement pour certaines rénovations énergétiques performantes ou globales »

« La première de ces échéances est fixée au plus tard au 1er janvier 2023. »

Opérationnalisation du dispositif

- Décret du 22 juillet 2022
- Publication fin 2022 de l'arrêté suivie de la publication d'un décret avec avis CNIL sur les modalités de partage des données

Déploiement progressif à partir du 1er janvier 2023

- **Janvier 2023** : accompagnement sur MaPrimeRénov' Sérénité
- **Printemps 2023** : ouverture du SI pour l'instruction des demandes d'agrément MAR'

  → **2 procédures** : simplifiée et complète pour les nouveaux acteurs
- **Septembre 2023** :
  - Accompagnement obligatoire pour MaPrimeRénov' deux gestes de travaux ou plus et Renovation globale
  - Obligation d'agrément pour tous les acteurs

2021 **2022** **2023**

Déploiement de Mon Accompagnateur Rénov'

Le périmètre de l'agrément

Au 1er janvier 2023

- Les opérateurs dits historiques sont **réputés agréés** afin d'effectuer les missions d'accompagnement :

Espace Conseil France Rénov'
(guichet ayant contractualisé avec les collectivités)

Opérateurs Anah
(agréé au titre du CCH)

Structure concourant à la mise en œuvre d'une opération programmée
(collectivité contribuant en régie ou opérateur missionné par la collectivité)

Au 1er septembre 2023

- Les opérateurs historiques doivent également déposer une demande d'agrément mais **bénéficient d'une procédure allégée**
- Peuvent être agréés :

Qualité d'architecte
(article 2 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture)

Qualification auditeur énergétique
(annexe I du décret n° 2018-416 du 30 mai 2018 relatif aux conditions de qualification des auditeurs)

Certification RGE offre globale
(annexe II de l'arrêté du 1er décembre 2015)

Société de tiers financement
(visées au 8 de l'article L. 511-6 du code monétaire et financier)

*Peuvent demander l'agrément : les **collectivités** et leur groupement, toute **personne morale** et **physique***

Les aides soumises à accompagnement obligatoire

1er janvier 2023

→ **Ma Prime Rénov' Sérénité**

- Pour les **Propriétaires Occupants** modestes et très modestes (profil bleu et jaune MPR)

→ **Loc'Avantages**

- Pour les **Propriétaires Bailleurs** qui font un **conventionnement avec travaux**

1er septembre 2023

→ **Ma Prime Rénov' 2 gestes de travaux** (montant d'aide supérieur à 10 000€)

- Pour les **Propriétaires Occupants** tous revenus
- Pour les **Propriétaires Bailleurs** tous revenus

Missions de l’accompagnateur Rénov’ et parcours du ménage accompagné

Possibilité de sous-traitance de l’audit*

**Jusqu’au 1er septembre 2023, l’évaluation énergétique est acceptée sur MPRS et Loc’Avantages avec travaux à titre transitoire*

Contrat entre le ménage et l’AR’

1ère visite sur site et réalisation de l’audit énergétique* : 2 scénarios de travaux

Evaluation simplifiée du niveau de dégradation et d’insalubrité du logement et du niveau d’autonomie du ménage

Réorientation vers/signalement aux autorités compétentes et accompagnement social renforcé au besoin

Élaboration du projet travaux, du plan de financement, mise à disposition d’une liste d’entreprises de travaux RGE, analyse des devis

Aide au montage du dossier de demande de subvention

Suivi à la réalisation des travaux

2ème visite sur site : cohérence des travaux ; suivi des consommations ; entretien sur les éco-gestes

Remise du rapport d’accompagnement au ménage et à l’Anah

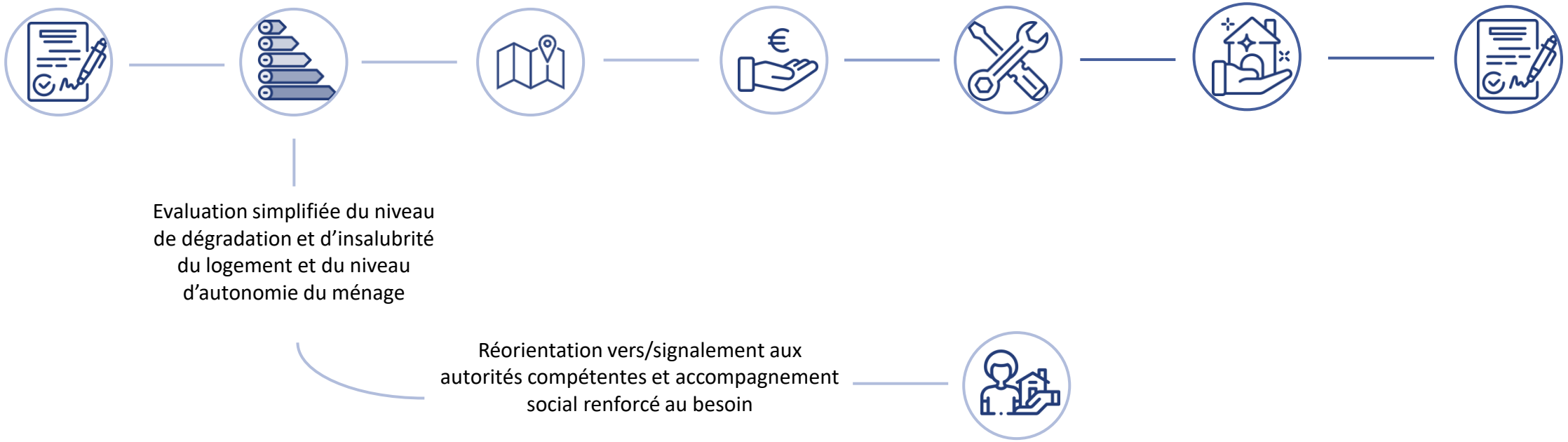

L’accompagnement social renforcé

CONTEXTE

- **Enjeux** :
  - Traiter la **précarité énergétique** et **l’habitat indigne et dégradé**
  - Atteindre les ménages les **plus précaires**
- Le guichet et/ou l’Accompagnateur Rénov’ a pour **obligation d’orienter vers un accompagnement social renforcé**, dans le champ de ces missions complémentaires, en cas de besoin

Différents volets qui s’ajoutent aux missions socles de MAR’, requérant d’autres compétences

MAR’ : missions socles

- *Missions d’ordre technique, financier, administratif et social (basées sur accompagnement MPRS et A4/A4 bis du SARE)*

Volet social renforcé

- *Élaboration d’un rapport d’évaluation de l’autonomie pour orientation*
- *Échanges avec les structures qui réalisent l’orientation, les acteurs qui interviennent aux différentes étapes du parcours*
- *Appui à un relogement temporaire du ménage au besoin*
- *Restitution au ménage de l’orientation validée par une instance de coordination*

Volet technique renforcé

- *Visite(s) à domicile(s) conjointes avec un ou plusieurs acteurs de l’accompagnement (CCAS, SCHS, ARS…)*
- *Élaboration d’un rapport d’évaluation de la dégradation ou d’insalubrité*
- *Appui renforcé à l’élaboration d’un projet global*

Les contrôles des Accompagnateurs Rénov’

Stratégie de contrôle

- Sur **pièces**, au moment de l’instruction de la subvention
- Sur **place et sur pièces**, basé sur un échantillonnage alimenté par les retours de satisfaction usagers, suite à un signalement de l’ECFR’, et en fonction des rapports annuels fournis par les AR’

Des « Accompagnateurs Rénov’ » agréés par l’Anah

Contrôle de la structure

- Vérification que les critères d’éligibilité à l’agrément sont remplis
- Attention particulière à porter au respect des conditions de neutralité, de probité et d’indépendance

Des aides soumises à accompagnement obligatoire

Contrôle de l’accompagnement effectué

- Respect des engagements (dont missions obligatoires et conditions de réalisation de cet accompagnement)
- Contrôle réalisé en parallèle sur les aides délivrées

L'absence de réponse à la demande de contrôle, l’entrave à la réalisation du contrôle ou la mise en évidence du non-respect des engagements à l’issue du contrôle entraîne la procédure de retrait de l’agrément

France Rénov'

Le service public pour mieux rénover mon habitat

MISE EN ŒUVRE 2023

De quoi parle t-on pour 2023?

Actes d'accompagnement

Une augmentation de la demande d'accompagnement à anticiper

~ 60 000 actes

d'accompagnement en année peine

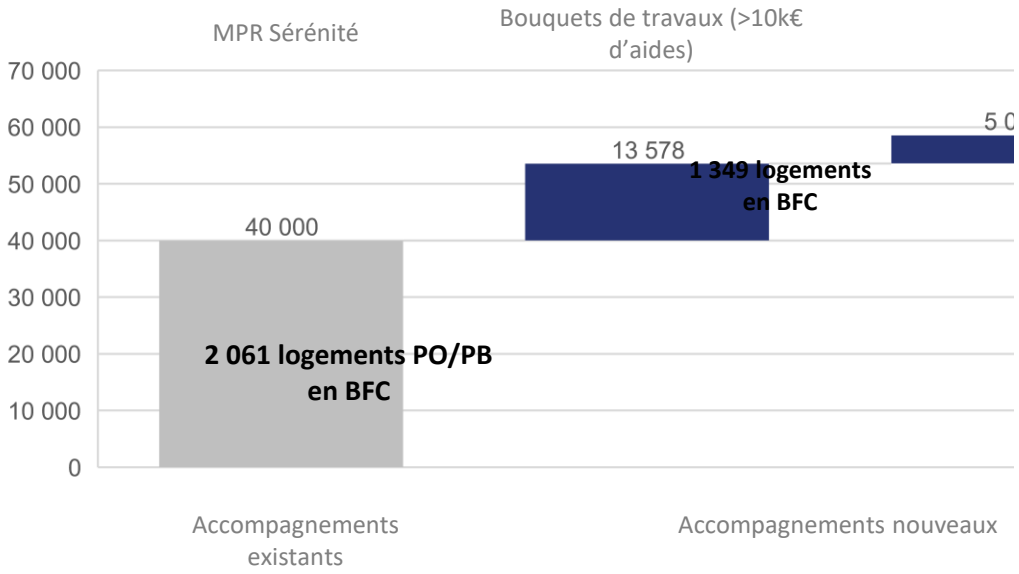

Projection fondée sur une analyse statistique de l'infocentre de l'Anah et des dossiers MPR déposés en 2021

Quels acteurs?

Acteurs historiques

950
Structures
des réseaux historiques réputés agréés
(13 en BFC)

Espaces Conseil France Rénov'	Opérateurs Anah & régies
450 structures (28 en BFC)	**~500 opérateurs (13 en BFC)**

Nouveaux acteurs potentiels

5 100
Nouveaux accompagnateurs potentiels

Architectes	Auditeurs énergétiques	RGE offre globale
3 000	**1 900**	**200**

Recensés sur le site FR'

Calendrier de déploiement

fin 2022
Publications de l'arrêté / du décret CNIL

1er janvier 2023
Accompagnement obligatoire pour MPRS

Opérateurs historiques réputés agréés

Printemps 2023
Ouverture de la plateforme en ligne de demande d'agrément et instruction locale des demandes

1er septembre 2023
Accompagnement obligatoire pour MPR 2 gestes de travaux ou plus et MPR Rénovation globale

Agrément obligatoire pour tous les acteurs

Espaces Conseil France Rénov' et opérateurs Anah

Élargissement à certains acteurs privés

Mon Accompagnateur Rénov'

Un cours gratuit sur Internet pour rénover performant ?

MOOC
RÉNOVATION PERFORMANTE
LES CLÉS DE LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE

Inscrivez-vous
mooc-batiment-durable.fr

Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté
Réussir la transition écologique du bâtiment

Pour aller plus loin

Textes de lois et références

Décret n° 2022-1035 du 22 juillet 2022 pris pour application de l'article 164 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (1)

Décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique

Pôle énergie Bourgogne Franche-Comté
Réussir la transition écologique du bâtiment

Tous les webinaires

Vendredi 21/10
L'audit règlementaire – une nouvelle obligation en cas de vente de maisons individuelles et monopropriétés

Mardi 22/11
Copropriétés : audit énergétique, DPE et Plan Pluriannuel des travaux

Mardi 6/12
Mon Accompagnateur Rénov' : qui et comment ?

Les Replays des Web'RDV

www.pole-energie-bfc.fr

Pôle énergie
Bourgogne
Franche-Comté
Réussir la transition écologique du bâtiment

MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' : QUI ET COMMENT ?

Merci de votre attention et à bientôt !